

14ème législature

Question N° : 34619	De M. Serge Janquin (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité des territoires et logement		Ministère attributaire > Cohésion des territoires
Rubrique > mines et carrières	Tête d'analyse > bassins miniers	Analyse > cités minières. rénovation. financement.
Question publiée au JO le : 30/07/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la conjoncture consécutive au classement UNESCO, et liée à la rénovation des cités minières dans le Nord-Pas-de-Calais, ainsi que les corrélations avec l'application de l'ANRU. On peut noter la convergence dans les ambitions de toute une région, qui réunit les acteurs de terrain, les élus ainsi que tous les représentants de la société civile, de vouloir agir dans une même direction, et la détermination est significative de se donner tous les moyens et les outils nécessaires à la rénovation et la mise en valeur d'un patrimoine digne des hommes qui ont fait, font et feront ce territoire. Ainsi, l'idée proposée par l'Association des communes minières (ACM) de la création d'un fonds spécifique typé ANRU, à destination de la rénovation de cités minières et « cités minières pilotes » ouvre une réflexion cohérente aux besoins identifiés qui nécessiteront des réponses adaptées. Pour ces raisons, il lui demande quelles dispositions peuvent être envisagées sur l'évolution d'une ANRU permettant aussi un fléchage en ce sens, et ce que les acteurs de la région Nord-Pas-de-Calais en charge de ces dossiers peuvent espérer de l'État.